



## Determination du montant d une Prestation compensatoire

Par **Fanch Boumac**, le **29/12/2017** à **09:52**

Prestation compensatoire

Bonjour

Je me suis marié il y a moins de trois mois avec une personne étrangère mais je pense avoir fait une grosse erreur, car la seule chose qui semble interesser mon épouse, c est l argent.

Mon épouse a 29 ans, et j en ai 71

J ai des revenus mensuels confortables (retraite ) et elle n a pas de revenus dans son pays et elle y vit toujours alors que je suis en France.

Le salaire moyen mensuel dans son pays, est de 250 euros environ...c est ce qu elle gagnait avant notre mariage.

Si je divorçais, aurais je à payer une prestation compensatoire et quel pourrait être le montant maxi ?

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **29/12/2017** à **18:21**

bonjour,

votre épouse pourrait demander une prestation compensatoire, mais vu la brièveté du mariage, il n'est pas certain que le juge lui accorde.

au vu de la différence d'âge, c'était prévisible, il ne faut pas être naïf, je suis même surpris que vous étiez trouver un maire pour vous marier.

vous pouviez vous marier sous le régime de la séparations de biens.

votre épouse est-elle d'accord pour divorcer, car un divorçant rapidement, elle risque de perdre son titre de séjour.

salutations